



## PENSION ALIMENTAIRE ENFANT MAJEUR

Par **lous**, le **03/02/2012** à **15:34**

Bonjour,

Je suis condamnée à verser une pension alimentaire à mon fils de 20 ans qui ne vit plus sous mon toit. Il refuse de me transmettre ses résultats scolaires, de même il travaille à temps partiel et j'aimerais connaître ses revenus! puis-je lui demander son avis d'imposition?

Merci beaucoup pour vos réponses.

LOUS.

Par **Laure11**, le **03/02/2012** à **17:42**

Bonjour,

Il n'est pas dans l'obligation de vous fournir ses résultats scolaires, mais un certificat de scolarité ou carte d'étudiant.

S'il travaille à temps partiel, il ne peut pas s'assumer seul financièrement.

*[citation] puis-je lui demander son avis d'imposition?*

*[/citation]*

Non, vous lui demandez simplement copie d'un bulletin de salaire.

Vous pouvez également saisir en courrier recommandé AR le JAF auprès du Tribunal de Grande Instance dont dépend le domicile de votre fils. pour demander une modification de la pension alimentaire.

Il sera dans l'obligation de fournir le montant de ses revenus et charges au JAF.

La mère devra également lui verser une pension alimentaire (peut-être le fait-elle déjà.)

Cordialement.